

**Convocation en date du 16/01/2024**

**Présents :** Michel FRISON, Daniel ALLARD, Michel MOYNIER, Vincent RICHE, Marie BAILLARD, Frédérique PASQUALI-BARTHELEMY, Mélanie COURCIER, Amandine FIOT

**Pouvoirs :** Paul BASSA donne pouvoir à Michel FRISON  
Geneviève MARTIN donne pouvoir à Marie BAILLARD

**Absents excusés :** Delphine THAENS, Olivier CHIENNO.

**Secrétaire de séance :** Marie BAILLARD

Vote à l'unanimité.

1/ Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2023

Vote à l'unanimité.

2/ Compte rendu des Commissions

▪ Groupe de travail les Isles

Monsieur Gérard GARNIER remet à Michel FRISON la pétition de l'Association la Rebouline contre l'exploitation alluvionnaire de l'Isle.

Michel FRISON mesure l'impact que peut avoir ce projet sur les habitants du hameau mais s'interroge sur les signatures des personnes hors commune, souvent motivées par des positions dogmatiques et éloignées des préoccupations locales comme ce fut le cas pour la pétition de la déviation.

Il précise néanmoins qu'une réunion aura lieu avec l'association début mars afin de discuter de ce projet.

Il remercie l'esprit du débat sur ce sujet même si les positions des deux parties sont forcément contradictoires.

Une réunion a eu lieu entre l'Entreprise ALLAMANNO et la commune afin d'évoquer ce projet de protocole de convention de forrage.

Un certain nombre de retour d'élus ont permis de modifier le texte, notamment sur la rémunération et les conditions d'exploitation.

Michel FRISON précise que le transport se fera uniquement par la piste passant par la drague et non par le hameau de Pra Reboul.

L'extraction ne se fera que l'hiver (deux mois) et deux années sur trois avec une réhabilitation cohérente des terrains au terme de l'exploitation.

Des précisions ont également été apportées sur les conditions suspensives et les charges et obligations de l'Entreprise ALLAMANNO. Aucun stockage ne sera permis sur le site, ni transformation sur place. Pas de vente de ces terrains non plus.

Michel FRISON a eu un rendez-vous avec Monsieur MOYNE de l'Entreprise ALLAMANNO afin de reparler des conditions financières car ce projet doit financer au minima la réhabilitation de l'école : 1,2 millions d'euros soit 3 euros le m<sup>3</sup> extrait.

Il rappelle que ce projet comprend deux marchés :

- Extraction
- Rebouchage par des matériaux inertes fournis par les entreprises dont le dépôt est par ailleurs facturé.

La commune est en attente d'une réponse de l'Entreprise ALLAMANNO.

▪ CCAS

Marie BAILLARD : le CCAS a été très occupé en cette fin d'année entre le marché de Noël et le goûter des aînés.

Le marché a été un succès – Mélanie COURCIER précise que des stands de boissons ont manqué.

Le goûter spectacle des aînés a été entaché par l'absence de la troupe de cabaret qui n'est pas venu mais a été remplacé par un spectacle avec un humoriste très apprécié.

Un repas avec le groupe du cabaret sera reprogrammé au printemps, un nombre plus important de réservation serait souhaitable. Elle déplore le peu de rochons présents, peut-être dû aux épidémies hivernales ou post covid.

Décorations de Noël : la commune va travailler pour l'an prochain à des illuminations du centre village qui seront plus visibles et plus appréciées que si elles étaient diluées ou esseminées sur toute la commune.

▪ CMJ

Le CMJ a participé au marché de Noël avec la fabrication et distribution de pop-corn aux visiteurs.

Il a également écrit des cartes de vœux aux résidents des maisons de retraite de L'Argentière-La-Bessée et de Guillestre.

Il va aller visiter le local du Secours Populaire de L'Argentière-La-Bessée prochainement.

3/ Délibérations soumises à l'approbation

N 2024.01

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2024 ET AGENCE DE L EAU .RHONE MEDITERRANEE CORSE TRAVAUX ADDUCTION EAU POTABLE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans un contexte de changement climatique, le Gouvernement a mis en place en mars 2023 un plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau dit "Plan eau". Notamment la mesure 14 du plan eau vise à soutenir les investissements importants des collectivités pour réduire les fuites dans les réseaux "points noirs" (dont les rendements sont inférieurs à 50%).

Pour la commune de la Roche de Rame, suite à l'actualisation du schéma directeur d'eau potable et au programme prévisionnel des travaux, il propose d'inscrire en priorité les travaux sur le tronçon du réseau longeant le torrent du Bouchouze sur la rive droite. Ce secteur est en effet identifié très fuyard et le rapport issu de SISPEA indique un rendement de 30.90%.

Il précise que ces travaux estimés à 160 000 euros HT seront réalisés à l'automne 2024 dès l'obtention des subventions.

Monsieur le Maire propose de solliciter un financement de l'Etat dans le cadre de la DETR 2024 ainsi qu'à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse en adoptant le plan de financement suivant :

Montant des travaux		160 000.00 euros HT
Subvention ETAT DETR 2024	30 %	48 000.00 euros
Subvention Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	50 %	80 000.00 euros
Autofinancement communal	20 %	32 000.00 euros

Vote à l'unanimité.

**N 2024.02**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE**  
**APPEL A PROJET SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR LES COLLECTIVITES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le gouvernement a mis en place un plan d'action dit' « Plan Eau » afin de soutenir les investissements importants des collectivités locales afin de réduire les fuites sur les réseaux dont les rendements sont inférieurs à 50 %.

Un appel à projet de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse vise à financer ce type de travaux. Il accompagne, la mise en œuvre de la mesure 14 du plan eau, en soutenant de manière ciblée et exceptionnelle les investissements nécessaires à la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, en ciblant les collectivités les plus vulnérables aux ruptures d'alimentation en eau potable, ainsi que les investissements nécessaires à la réduction des fuites dans les réseaux "points noirs".

Pour la commune de la Roche de Rame, dont le rendement est estimé à 30.90 %, la réactualisation du schéma directeur d'eau potable préconise en priorité les travaux sur les conduites situées entre le village et le hameau de Pra Reboul ou les fuites d'eau sont récurrentes.

Monsieur le Maire rappelle également la pertinence de ces travaux qui se feront en coordination et en tranchée commune avec les travaux d'assainissement de la Zone d'Activité du Planet.

Le montant total des travaux s'élève à 155 000.00 euros HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter un financement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse en adoptant le plan de financement suivant :

Montant des travaux		155 000.00	euros HT
Subvention Agence de l'eau	50 %	77 500.00	euros
Autofinancement communal	50 %	77 500.00	euros

Vote à l'unanimité.

**N 2024.03**

**OBJET : REMBOURSEMENT A MADAME JOUSSELME DE LA FACTURE DE CHANGEMENT DE SERRURE DE LA PORTE DU LOCAL LOUE A LA COMMUNE.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que madame Joussemme Catherine a dû procéder au changement de la serrure du local en dessus de la mairie qu'elle loue à la commune. La facture de remplacement s'élève à 42.70 euros. Il convient donc de lui rembourser cette somme.

Vote à l'unanimité.

N 2024.04

**OBJET : APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EN EAU POTABLE. ANNEE 2022.**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Il est public et permet d'informer les usagers du service.

Après avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable pour l'exercice 2022 ;

Vote à l'unanimité.

N 2024.05

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu la demande d'avis du Comité Technique Paritaire,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe en raison de la réussite d'un agent à l'examen professionnel et de ce fait de supprimer un poste d'adjoint administratif 2ème classe, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE, :** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée à savoir :

La création d'un poste d'adjoint administratif et la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6410.

Vote à l'unanimité.

N 2024.06

**OBJET : OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR L ANNEE 2024**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'année 2024.

Il propose que les crédits suivants soient ouverts :

Compte 2318/ 202201 travaux commerce sur la place	50 582.10 euros
Compte 2318/85 Réparation des bâtiments communaux	12 053.16 euros

Vote à l'unanimité.

N 2024.07

**OBJET : SECURISATION POSTE LE MAS RIVE DROITE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du projet de sécurisation des réseaux aériens basse tension en fils nus et d'infrastructure de communications électroniques situés Route du Lauzet, l'étude d'exécution a permis d'affiner les couts du projet.

Ceux-ci s'élèvent à 137 700 euros HT et s'articulent de la façon suivante :

-Participation des travaux d'aménagement TE05

\*Réseaux électriques 95 000.00 HT

Aucune participation communale au cout des réseaux électriques dans le cadre d'une sécurisation de réseau

\*Infrastructure et communications électroniques

- génie civil	40 000 euros HT SOIT 48 000 euros TTC
- câblage	2 700.00 euros HT
-MOA	3 900.00 euros HT

80 % de participation communale au cout TTC des travaux d'infrastructures de communication réel des dépenses effectivement réalisées.

Soit une participation prévisionnelle totale pour la commune de 45 000.00 euros qui sera réajustée suivant le montant réel des dépenses effectivement réalisées.

En tant qu'adhérent à une syndicat d'éclairage public, tous travaux de création d'un réseau d'éclairage public seront à convenir avec ce dernier.

Vote à l'unanimité.

#### 4/ Questions diverses

- Michel FRISON :
  - Une réunion a été organisée avec la Communauté des Communes pour valider les futurs travaux de la voie verte qui partira du pont des Traverses (entrée nord) puis route du Goudeyron, Mairie et lac.
  - Information de Réseau Ferré de France qui souhaite détruire la gare de la Roche de Rame.  
La commune s'y oppose avec un refus du permis de démolir afin de préserver le potentiel de la gare située au centre de la Z.A du Planet et de la présence d'un logement potentiellement réhabilitable.
- Michel FRISON et Marie BAILLARD ont pu discuter lors des vœux du Préfet avec ce dernier au sujet de la réunion publique sur la déviation et l'aménagement de la traversée du village. Outre les 8 millions d'Euros prévus pour l'aménagement, des travaux seront bien financés hors contrat de plan.  
La date de la réunion publique n'est pas encore fixée.
  - L'avis des Bâtiments de France sur le projet DAPROM dans l'hôtel FOURRAT n'est pas facilitateur.  
Une réunion avec la Sous-Préfète, la Société DAPROM, la DDT et l'architecte des Bâtiments de France va avoir lieu le 24 février 2024 afin d'essayer de trouver une solution moins restrictive pour permettre à ce beau projet de voir le jour.
  - Le chemin communal RD 338 est en très mauvais état – Le Conseil Départemental pourrait le regoudronner en deux phases sur 2024 et 2025.
- Amandine FIOT : La commune pourrait-elle s'abonner à Illiwap pour l'envoi de brèves sur les téléphones portables des habitants ?  
Vincent RICHE se renseigne à ce sujet.
- Michel MOYNIER :
  - 4 dossiers ont été déposés pour le Micky Bar à ce jour. La clôture des offres est demain 26 janvier 2024 à 12h00.
  - L'ouverture du Carrefour est prévue en mai.
- Mélanie COURCIER : Une réunion avec les architectes FLORES et la commune est prévue lundi 29 janvier 2024 à 13h30 pour la réhabilitation du groupe scolaire.

Séance levée à 22h00